

Règlement intérieur 2021

Accueil de loisirs ESPAC'ENFANCE

Accueil de loisirs sans hébergement d'enfants de 3 à 11 ans
Situé au domaine de la Brunetterie - 86 800 Sèvres Anxaumont
Territoire de Grand Poitiers

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Elle est indispensable pour inscrire l'enfant et elle est valable du 4 janvier au 31 décembre 2021. Tout changement en cours d'année doit être signalé au directeur.

Documents à remplir et à retourner pour une 1^{ère} inscription en 2021 :

- Une fiche sanitaire à remplir (allergies, dates des vaccins obligatoires)
- La copie du carnet de vaccination.
- La fiche d'adhésion dûment complétée et signée.
- Un règlement intérieur à signer par les familles.

Documents disponibles à l'accueil de loisirs, téléchargeables sur le site internet <http://www.86.assoligue.org/> (rubrique accueils de loisirs).

Documents à remplir et à retourner entre chaque période pour une inscription lorsque le dossier d'inscription est complet :

- Pour chaque période (mercredis et vacances) une fiche d'inscription indiquant les jours de présences de votre/vos enfant(s), retour par mail ou à l'accueil de loisirs.

Documents disponibles à l'accueil de loisirs, téléchargeables sur le site internet <http://www.86.assoligue.org/> (rubrique accueils de loisirs).

Documents à fournir:

- Numéro de CAF ou MSA afin de déterminer le quotient familial des familles.
- Pour les allocataires MSA fournir une copie de « l'attestation 2021 » de votre quotient familiale (délivré par la MSA).
- Si vous ne percevez ni CAF ou MSA merci de fournir votre dernier avis d'imposition.
- Une fois par an, est demandé un **chèque de caution d'un montant de 250€ non encaissé**. Il sera encaissé en cas de non règlement à la fin de l'année civile.

TARIFS

- Adhésion annuelle et par famille : 12€ (20€ pour les familles hors du Grand Poitiers).
- Les tarifs seront réévalués tous les ans
- Un forfait pour les inscriptions de 5 jours consécutifs entrainera une tarification adaptée (voir tableau)
- Tarifs appliqués selon le quotient familial (voir tableau) pour les habitants de Grand Poitiers.
- Pour les familles nombreuses, à partir du 3^{ème} enfant inscrit à l'espace'enfance, -30% sur les différents tarifs.

LES PAIEMENTS

L'inscription pour un mercredi ou une journée de vacances implique un paiement à la fin de chaque période (mercredis et vacances) après réception de la facture.

Pour l'absence d'un enfant sur présentation d'un certificat médical ou annulation au **moins 8 jours avant**, la réservation de l'inscription ne sera pas facturée.

Les paiements s'effectuent soit par virement bancaire, chèque à l'ordre de la ligue de l'enseignement, soit en espèce, soit par chèque vacances.

INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS & LES VACANCES SCOLAIRES

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit ou par mail, (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner au domaine de la Brunetterie avant la date limite.

- Pour une période de 2 mois (entre chaque période de vacances).

Pour les mercredis :

- Nombre de places limitées (32 chez les 3/5 ans et 48 chez les plus de 6 ans).
- Inscription en demi-journée avec ou sans repas.

Pour les vacances scolaires :

- Nombre de places limitées à 32 chez les 3/5 ans et jusqu'à 60 (pendant l'été) chez les plus de 6 ans.
- Aucune inscription à la $\frac{1}{2}$ journée pendant les vacances scolaires.

Pour les mercredis et les vacances, si les inscriptions dépassent les places limites, il sera mis en place une liste d'attente. Si vous êtes sur la liste d'attente, la direction vous contactera pour vous faire connaître les places disponibles, la durée peut être variable.

TRANSPORTS LES MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE

L'accueil de loisirs prend en charge les transports pour emmener les enfants des écoles vers l'accueil de loisirs à partir de 12h, pour les communes de Saint Julien l'ars, Savigny l'Evescault, Bignoux, Bonnes, Jardres, Pouillé, Tercé. A 12h45 pour Sèvres-Anxaumont et 12h30 pour la commune de Liniers.

L'accueil de loisirs devient responsable des enfants lorsque ces derniers sont pris en charge par l'équipe d'animation.

JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- Ouverture tous les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
 - Fermeture les jours fériés.
 - Fermeture exceptionnelle possible avec un délai de prévenance de 15 jours.
 - L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 12h à 18h30 et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
- Néanmoins, durant les vacances pour une meilleure organisation des activités, il est préférable que les enfants arrivent avant 9 h et partent après 17h.

COMMUNICATION

Différentes informations concernant l'accueil de loisirs sont communiquées :

- Sur le site internet de la ligue de l'enseignement <http://www.86.assoligue.org/> (rubrique **accueil de loisirs Espac'enfance**), il y a le projet pédagogique, les activités proposées, le dossier d'inscription, la fiche inscription, différentes informations sur les projets, les sorties...
- Par mail - adresse de l'accueil de loisirs espacenfance@laligue86.org
- Par support papier en début de période
- Facebook « Espacenfance Sèvres-Anxaumont » pour les souvenirs photos.

FONCTIONNEMENT

Les parents doivent fournir :

- Une petite bouteille d'eau avec prénom, une tenue et des chaussures adaptées, une casquette et des bottes selon la saison.
- Pour les 3-5 ans : le doudou et une tenue de rechange.
- Pour les 6-11 ans : un à deux masques par jour.

Dans un souci de bien vivre en collectivité, les enfants doivent respecter le matériel, leurs camarades et les animateurs.

Je soussigné(e) représentant légal decertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

A....., le.....

Signature du représentant légal